

Cum a devenit Carol de Hohenzollern, Carol I al României (Audiatur et A. Ubicini)

Acad. CORNELIA BODEA

Am parcurs, în repetate rânduri, cu creionul în mână, capitole întregi din *Amințirile politice și diplomatice (1848-1903)* ale lui **Ion Bălăceanu**. Exemplarul în limba franceză, dactilografiat, e păstrat la Biblioteca Academiei Române. Am și publicat, însoțindu-le de o traducere în limba română, capitolele referitoare la participarea lui Ion Bălăceanu la Revoluția de la 1848: perioada cât a fost prefect de Câmpulung (Muscel); apoi ieșirea din țară, începutul emigrației, drumul la Constantinopol, participant în misiunea polono-română în Ungaria...; drumul de întoarcere la Paris, ca emigrat politic. Deși, cu patruzeci de ani în urmă (1963) inclusesem în volumul de *Corespondență politică (1855-1859)* – vol.III din seria de *Documente privind Unirea Principatelor* – nu mai puțin de cincizeci de scrisori de ale lui Ion Bălăceanu, marea majoritate fiind adresate lui Ion Ghica și cele puține lui Vasile Alecsandri, nu m-am simțit îndemnată să mă opresc la vreunul din capitolele aferente din volumul de *Amințiri...*

A intervenit – iată – mult așteptatul eveniment editorial: au apărut *Amințirile politice și diplomatice (1848-1903)* ale lui Ion Bălăceanu, traducere din limba franceză, introducere, note și comentarii de Georgeta Filitti. Un frumos volum, apărut în seria *Memorii. Biografii diplomatice. Documente*, de sub egida Ministerului Afacerilor Externe, Direcția Arhivelor Diplomatice.

Am recitit *Amințirile* lui Bălăceanu cu interes reînnoit; dar și cu real folos, descoperind, de astă dată, referințe, care odinioară nu-mi stârniseră un interes anume. Nu cunoșteam, de pildă, pe atunci, contribuția efectivă a filoromânului A. Ubicini la realizarea dezideratului constituțional al prințului străin, prin instalarea lui Carol de Hohenzollern drept *Carol I al României*. Reținusem, de pildă, prețuirea deosebită pe care o avea Bălăceanu față de Ubicini, în perioada februarie 1866-mai 1867. La pagina 115, de exemplu, citim următoarele: „Printre persoanele pe care le vedeam cu plăcere la Paris se număra și domnul Ubicini, publicist talentat care stătuse o vreme în România. Era un prieten sincer al românilor și publicase chiar lucrări favorabile cauzei românești. Într-o zi m-a întrebat dacă mi-ar face plăcere s-o cunosc pe doamna Cornu...”

Altă dată informația este directă. La tergiversarea răspunsului pozitiv așteptat din partea lui Anton de Hohenzollern, tatăl prințului Carol, și faptul că Guvernul român, la rândul său, nu autorizase pe Bălăceanu să intre în legătură directă cu familia Hohenzollern (p.125), Bălăceanu consemnează: „În aceste

împrejurări, doamna Cornu s-a oprit la formula trimiterii domnului Ubicini – prieten al românilor – la Düsseldorf cu o scrisoare către principele Anton, în care sublinia nevoia urgentă a unei scrisori de răspuns categoric pe care Împăratul o aștepta cu nerăbdare. Ubicini și-a îndeplinit misiunea și s-a întors să spună că prin răspunsul său principele Anton declară că dacă împăratul și domnul Bismarck iau această candidatură sub patronajul lor, el își dă consimțământul, dar că în caz contrar, nu va îngădui fiului său să primească oferta ce-i fusese făcută. Acest răspuns i-a fost trimis Împăratului, devenit bănuitor, cu atât mai mult cu cât se gândea că dacă va izbucni războiul, ce părea iminent, între Prusia și Austria, principele Carol, în calitate de ofițer prusian n-ar mai fi putut părăsi Germania”.

Importanța și valoarea misiunii lui Ubicini era maximă, așadar. Abia mult mai târziu, după descoperirea corespondenței autografe avută de Ubicini cu principele Carol am putut realiza imperativele momentelor trăite atunci...

Iată de ce apariția *Amintirilor* lui Bălăceanu a prilejuit ieșirea la rampă, mai devreme decât programasem, a acestui episod reconstituit cu piese autentice!

Iată, de asemenea, una din motivațiile concrete care justifică acordarea – în 1867 – a cetățeniei de onoare din partea Guvernului român. Subliniem totodată frumusețea gestului ilustrat în scrisoarea lui Ubicini – istoricul, publicistul filoromân – prin care îi comunică „Alteței Sale, Principelui Carol de Hohenzollern”, drept prim omagiu, lucrări de ale sale despre istoria poporului român și despre limba și literatura poporului din România – țara unde avea să domnească; popor pe care l-a socotit frate și țara lor soră cu Franța lui, declarație pe care a făcut-o, ca o profesiune de credință, la înmormântarea „fratelui” Ioan Voinescu II, în decembrie 1855..., și cu 16 ani înainte de a fi declarat membru de onoare al Societății Academice Române.

1. 1866, aprilie 20/mai 2, Düsseldorf. *A. Ubicini stăruie pe lângă prințul Carol de Hohenzollern pentru urgentarea răspunsurilor afirmative la scrisorile aduse de la Paris. Tergiversarea dăunează atât cauzei prințului străin cât și unității statale române. Atitudinea Marilor Puteri.*

Düsseldorf, 2 mai 1866
pr. Düsseldorf 3^e mai 1866

Monseigneur,

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le dire hier à Votre Altesse, je pars ce matin pour Cologne d'où je compte retourner ici par le train de 5 h 1/4 pour recevoir les dernières instructions de Son Altesse Royale et sa réponse et la vôtre aux lettres

que j'ai apportées. Je souhaite vivement que la décision que vous allez prendre de concert avec votre auguste père dans cette circonstance solennelle soit conforme aux vœux que Mme C[ornu] m'a si souvent exprimés pour la grandeur et la prospérité de votre maison, ainsi qu'à la légitime attente de ce peuple de cinq millions d'âmes qui vous a élu et qui vous attend comme un second Messie. On ne doit pas le dissimuler que la crise est arrivée à son terme extrême et qu'il faut de toute nécessité que d'ici à très peu de jours elle se dénoue, soit en bien, soit en mal. La mesure dilatoire à laquelle la Conférence se serait arrêtée ne me présage rien de bon. C'est là un de ces moyens ordinaires à la diplomatie qui croit s'être tirée d'embarras, parce qu'elle est parvenue à gagner du temps. Or, gagner du temps c'est souvent en perdre. On fournira ainsi le moyen aux influences extérieures, hostiles à la combinaison du prince étranger, de remuer et d'agiter le pays, aux partis qui ont désarmé de rallier leurs forces, aux tendances séparatistes qui se sont déjà fait jour en Moldavie de s'accroître davantage et de consommer au schisme qui serait la ruine de toutes nos espérances; car sans l'union, le prince étranger est impossible, de même que sans le prince étranger, l'union ne saurait être maintenue. Les deux propositions sont solidaires; les disjoindre comme entend le faire la Conférence et les présenter isolément à l'acceptation de la nation, c'est aller au devant d'un échec qu'on cherche peut-être.

Son Altesse Royale a daigné me dire hier qu'elle avait autorisé M. B[•]ceanu] à annoncer à Bucarest son acceptation *eventuelle*. Cette déclaration toute importante qu'elle est, parviendra-t-elle à conjurer tous les périls de la situation? J'admets qu'elle réussisse à maintenir le calme dans le pays en entretenant l'espérance au fond du cœur de la nation. La situation améliorée au dedans se complique au dehors. Votre acceptation même conditionnelle étant connue, ce n'est plus un principe, c'est votre personne même qui est en discussion; il ne s'agit plus au sein de la Conférence du prince étranger, mais du prince Charles de Hohenzollern et la question ainsi posée devient beaucoup plus délicate et plus difficile à résoudre.

Il y aurait ce me semble un autre inconvénient à attendre que la Conférence ait formulé son nouveau programme; c'est que ce programme une fois connu rend plus hasardeuse la démarche que nous avons agitée et qui me paraît vraiment digne de vous, celle de la prise en possession immédiate du trône auquel vous avez été appelé; car tandis qu'ici vous ne feriez que préjuger la décision de la Conférence, là vous iriez directement contre ce qui rendrait le pas plus délicat. Je suis d'autant plus porté à revenir sur cette idée qu'elle n'est pas seulement la mienne; ni celle de la personne que vous savez si attachée à vos intérêts et en même temps si bien en situation de juger sainement des choses. Je l'ai entendue exprimer maintes fois par des hommes très compétents, très au courant des affaires, et qui par caractère, comme par position, n'ont rien de romanesque. Le président du Sénat de Serbie qui se trouve actuellement à Paris et

avec qui vous causerez de ces affaires qui l'intéressent vivement, me disait il n'y a pas huit jours après avoir parlé avec tous les membres de la Conférence: „La majorité est hostile au prince étranger; cette majorité, à moins d'événements qu'on ne saurait prévoir, ne se déplacera pas. M. D. de L[huy]s lui-même n'est pas pour le principe qu'il est chargé de défendre. La Conférence perdra tout. C'est au prince à tout sauver. À sa place je n'hésiterais pas. Je partirais sur le champs. J'irais me mettre à la tête de mon peuple, en lui disant: Vous m'avez appelé; me voilà! L'Europe serait étonnée d'abord, puis elle battrait des mains et la diplomatie serait bien forcée de reconnaître le fait accompli“. Vous m'avez parlé vous même, Monseigneur, d'une lettre de M. de B[•]l[huy]s où la même idée était exprimée sous une autre forme. Cet assentiment presque universel n'est-il pas comme une manifestation des vues secrètes de la Providence et de ses desseins sur vous?

Son Altesse Royale, vous même, mon prince, vous m'avez objecté hier des considérations de position et de famille; ici je n'ai qu'à m'incliner et il ne me reste qu'à vous prier d'excuser d'avoir usé dans une aussi large mesure de la liberté que vous avez bien voulu m'accorder de vous parler avec franchise.

Avec respect,
A. Ubicini

Biblioteca Academiei Române, S 24 (1)/CCXLIV, inv. 25142.

2. 1866, aprilie 21/mai 3, Paris. *A. Ubicini aduce la cunoștință Prințului Carol de Hohenzollern discuția dintre Ion Bălăceanu, reprezentantul României la Paris, și ministrul de Externe francez, Drouyn de Lhuys, pe tema plebiscitului de la 8/20 aprilie.*

Paris, 36 rue de Montparnasse
le 3 mai 1866
pr. Düsseldorf 5^e mai 1866

Mon prince,

À peine rentré à la maison et au moment de partir pour Versailles, je reçois une visite de l'agent de Roumanie, qui m'a fait part d'une conversation très intéressante qu'il avait eue ce matin avec M. D. de L[huy]s et que je crois devoir vous rapporter ayant été autorisé par lui à ne pas la tenir secrète.

M. Balatchano a trouvé le ministre dans une grande irritation par suite du vote du plébiscite. Il a parlé très haut et avec une sorte d'emphase de la

Convention de 1858 et du fameux article 13 (celui qui dit que le hospodar devra être valaque ou moldave), du respect dû aux traités, des engagements qui lient les Puissances et finalement de la résolution qu'avait prise la Conférence, dans sa séance d'hier de publier une sorte de déclaration comminatoire. „Vous le voyez dire bien“, a ajouté le ministre, „cette idée d'élire un prince étranger est une chimère. Vous feriez mieux d'y renoncer.“ – „Et pourquoi, je vous prie, M. le ministre?“ – „Parce que la Conférence vous refuse son consentement.“ – „Alors nous nous verrons dans la pénible nécessité de nous en passer.“ – „Ah! Très bien, Monsieur, et vous vous imaginez que le prince que vous avez élu acceptera?“ – „Monsieur le ministre, nous n'avons aucun motif de penser qu'il refusera. Mais qu'il accepte ou refuse, le pays ne consentira ni à la nomination, ni à l'élection d'un prince indigène quel qu'il soit et à quelque titre que ce soit. Et à ce sujet me sera-t-il permis d'adresser une question à V. E. ?“ – „Laquelle, Monsieur?“ – „Celle de savoir s'il est vrai que vous ayez autorisé M. M. Stirbey et Bibesco à écrire et à dire (le gouvernement roumain a en mains des pièces nombreuses qui en font foi) qu'ils étaient les candidats avoués du gouvernement de l'Empereur et que les agents placés sous vos ordres avaient reçu pour instruction de les appuyer dans le pays?“ A cette interpellation directe le ministre ne put dissimuler un léger trouble, puis se remettant: „Non, Monsieur, le gouvernement de l'Empereur n'a autorisé personne à répandre de pareils bruits et il n'a d'ailleurs point de candidat avoué ou non avoué.“ – „Très bien, M. le ministre, je transmettrai cette réponse, dont je vous remercie, à mon gouvernement et avant deux jours elle sera insérée au *Moniteur Roumain*. Mais puisque V. E. est si obligeante, je hasarderai encore une question; et celle ci c'est au nom de mon gouvernement que je vous l'adresse: Vous parlez d'une notification officielle frappant d'un véto suspensif l'élection d'un prince étranger; avez vous un moyen de faire respecter votre véto?“ – „Aucun.“ – „Interviendrez-vous à main armée?“ – „Ni nous, ni personne.“ – „He bien, Monsieur le Ministre, je regrette pour vous cette démarche. *Vous avez brûlé votre dernière cartouche*. Maintenant nous demeurons maîtres du champ de bataille.“

Le ministre, que l'ex-agent des Principautés n'avait pas habitué à un tel langage, demeura tout interdit et décontenancé, à la fin il se rassit, fit à M. B[ălăceanu] mille compliments, mille protestations de bon vouloir personnel, parla beaucoup de l'intérêt que l'Empereur portait aux Roumains et l'entretien finit de son côté du moins sur un ton tout à fait cordial.

Je vous ai rapporté fidèlement les choses telles qu'elles m'ont été dites; c'est à vous, Monseigneur, d'en tirer la morale qu'elles renferment. Pour moi, j'y vois la confirmation de cette idée que j'ai toujours eue, à savoir que les Roumains sont maîtres de la situation. Or les Roumains et vous c'est désormais tout un.

J'ai écrit ceci en courant. Le temps même me manque pour me relire. Il faut que je coure à Versailles. J'aurai l'honneur de vous écrire bientôt plus longuement.

Veillez agréer en attendant, mes hommages très humbles.

A. Ubicini

Biblioteca Academiei Române, S 24 (2)/CCXLIV, inv. 25143.

3. 1866, aprilie 23/mai 5, <Paris>. A. Ubicini trimite „Alteței Sale Principelui Carol de Hohenzollern”, drept prim omagiu, lucrări proprii despre istoria poporului român și lucrări privind limba și literatura română, în limba franceză, la care a contribuit cu date și aprecieri introductive.

36 rue de Montparnasse

Paris, le 5 mai 1866

pr. Düsseldorf 6^e mai 1866

Mon prince,

Je prends la liberté d'adresser à Votre Altesse par la voie du chemin de fer, grande vitesse, divers volumes publiés par moi à diverses époques et relatifs soit à l'histoire, soit à la langue ou à la littérature roumaines.

Je joins ici la liste de ces volumes:

1. *Histoire des Principautés Roumaines*, dans la grande collection de l'*Univers pittoresque* de Fr. Didot¹;

2. *La question des Principautés devant l'Europe*²;

¹ Volumul e intitulat *Provinces danubiennes et roumaines* par MM Chopin et Ubicini, Paris, Firmin Didot et C^{ie} Editeurs, 1856 (*L'Univers*). Cuprinde două părți distincte :

I. *Bosnie, Serbie, Herzegovina, Bulgarie, Slavonie, Illyrie, Croatie, Dalmatie, Muntenegro, Albanie* par Chopin, 494 p. +ill. +h.

II. *Valachie, Moldavie, Bucovine, Transylvanie, Bessarabie* par A. Ubicini, 256 p. + 1 h. (*Valachie, Moldavie, Transylvanie, Bessarabie. Pays roumains*)

² *La question des Principautés devant l'Europe...Depuis les Conférences de Vienne (1855) jusqu'à la clôture des Divans Moldo-Valaques (Janvier 1858)*, II^e édition, Paris, 1858, IV+412 p.+1h.

3. *Ballades et chants populaires de la Roumanie*³;

4. *Grammaire roumaine*⁴;

5. *Les Serbes de Turquie etc*⁵.

En priant Votre Altesse d'agréer l'hommage de ces ouvrages dont la lecture ne sera peut-être pas dénuée de tout intérêt pour Elle, je me permettrai de recommander plus particulièrement à son attention le premier, à partir de la page 112, et le second qui, réuni au premier, contient la série à peu près complète des événements de 1812 à 1858. La suite, de 1858 à 1861, se trouve résumée dans l'*Annuaire encyclopédique* de 1859 à 1861 que Votre Altesse a peut-être dans sa bibliothèque et dont chaque année, sous la rubrique *Roumanie*, et sous ma signature, contient un article, d'une certaine étendue, relatif aux Principautés.

Je vous signalerai également, mon prince, le dernier no. des *Archives diplomatiques* (avril et mai), lequel contient la série complète des documents concernant les Principautés, de 1814 à 1866, ainsi que les textes ou l'analyse des capitulations et des traités antérieurs.

J'ai remis en mains propres à Mad. C[ornu] la lettre de Son Altesse Royale, en l'accompagnant du commentaire que j'avais été autorisé à ajouter. L'affection qu'elle vous porte, le désir qu'elle a de vous voir prendre une situation qui peut vous conduire aux plus hautes destinées, la rendent très impatiente de connaître le résultat du voyage du colonel à Berlin. Les Roumains approuvent, à un plus haut degré encore, cette anxiété. Il y va pour eux du *to be or not to be*. J'ai vu hier M. Bratiano qui arrivait de Düsseldorf. Sa conversation ne m'a rien appris que je ne sache déjà. Ce matin j'ai eu la visite de M. Balatchano et des deux délégués roumains, M.m. Boeresco et Steege. Leur collègue Costaforo est arrivé hier porteur du plébiscite. M. Ipureano est attendu aujourd'hui. On dit que M. Stirbey, qui a été adjoint je ne sais comment à la députation, se trouve déjà à Düsseldorf. Votre Altesse n'oubliera pas, en causant avec lui, qu'il est au premier rang de ceux qui ont le cri de: *Vive le prince étranger!* bien plus sur les lèvres que dans le cœur. On le dit honnête homme. Dès que votre acceptation soit

³ *Ballades et chants populaires de la Roumanie (Principautés danubiennes)* par A. Ubicini, Paris, Just Rouvier, 1855, 30 p. (*Extrait de la Revue d'Orient, d'Algérie et des Colonies, numéros de Mai et Octobre, 1855*). Cf. *Ballades et chants populaires de la Roumanie*, Iassi, 1852-1853. Le même ouvrage, traduit en français, avec une introduction par A. Ubicini (*Court aperçu sur la langue roumaine*).

⁴ *Grammaire de la langue roumaine* par V. Mircesco [V. Alecsandri]. *Précédée d'un aperçu historique sur la langue roumaine* par A. Ubicini, Paris, Maisonneuve et C^{ie}, Libraires-éditeurs, 1865, XXVI+179 p.

⁵ *Les Serbes de Turquie. Etudes historiques sur la Principauté de Serbie, le Montenegro et les Pays Serbes adjacents*, Paris, 1865, 336 p.

N.B. : Completărire bibliografice (1-5) sunt ale noastre (C. B.).

devenue définitive, vous pouvez sans doute compter sur lui. Jusque là, il parlera plus volontiers pour ébranler que pour confirmer votre résolution.

Les élections en Roumanie sont toutes en faveurs de la cause nationale. M. Balatchano a été élu dans deux collèges, en Valachie et en Moldavie.

Mme C[ornu] m'a chargé de porter à votre connaissance le petit fait suivant: Il y a trois jours, elle se trouvait dans un salon ministériel (ce n'est pas celui de M. Drouyn de Lhuys); on agitait précisément la question de votre acceptation; le ministre, qui sortait du Conseil, se pencha à l'oreille de Mme C... et lui dit tout bas: „*Qu'il parte donc!*“

J'apprend qu'une entente avec la Porte ne serait peut-être très difficile. M. D.[rouyn] de Lh.[uys] lui-même a dit à l'agent de Roumanie qu'il avait envoyé des instructions dans ce sens à notre ambassadeur à Constantinople.

Veillez agréer, mon prince, l'hommage de mon entier dévouement.

A. Ubicini

Biblioteca Academiei Române, S 24 (3)/CCXLIV, inv. 25144.

4. 1866, mai 21/junie 2, Paris. *Prima întâmpinare omagială a noului suveran al României, apărută în presa franceză, sub semnătura lui A. Ubicini.*

LE PRINCE CHARLES DE HOHENZOLLERN — PRINCE RÉGNANT DE ROUMANIE

Le jeune souverain qui vient d'être appelé au trône de Roumanie, sous le nom de Charles I^{er}, est le fils cadet du prince Charles-Antoine, chef actuel de la maison de Hohenzollern-Sigmaringen. Les Hohenzollerns sont une des plus vieilles maisons souveraines de l'Allemagne, plus anciens, sinon aussi illustres que les Habsbourgs. Ils se divisèrent, au XII^e siècle, en deux branches: l'une qui donna naissance aux Hohenzollerns-Hechingens et aux Hohenzollerns-Sigmaringens; l'autre, d'où sortirent les Hohenzollerns-Brandebourgs, simples burgraves de Nuremberg à l'origine, puis électeurs de Brandebourg, enfin, rois de Prusse. Ainsi, le roi Frédéric-Guillaume n'est qu'un cadet de la maison de Hohenzollern, dont il est réputé le chef à titre de souverain.

Membre de la famille royale de Prusse, le prince Charles est allié à la plupart des maisons souveraines de l'Europe. Il est Beauharnais par sa grand-mère (du côté maternel), la grande duchesse Stéphanie de Bade, fille adoptive de

Napoléon I^{er}, et se rattache par les Leuchtenbergs à la famille impériale de Russie. Sa grand-mère, du côté paternel, la princesse Antoinette-Marie, était une Murat. Son frère aîné, Léopold, a épousé, en 1861, l'infante de Portugal.

Le prince Charles est né le 20 avril 1839; il vient, par conséquent, d'atteindre sa 27^e année. Après avoir fait ses études, partie à Dusseldorf, résidence habituelle de sa famille depuis 1849, partie à Dresde, il entra dans l'armée prussienne (artillerie), avec le grade de sous-lieutenant. Il fit toute la campagne des Duchés et se trouva au siège de Duppel. Il était, en dernier lieu, capitaine dans un régiment de cavalerie.

L'heure n'est pas venue d'asseoir un jugement sur le nouveau prince de Roumanie. Ce qu'on sait néanmoins, ce qu'on a vu de lui jusqu'à ce jour, son éducation, le milieu d'honneur et de loyauté où il a toujours vécu, la manière dont il a pris en possession du trône où l'avaient appelé les vœux de la nation, tout conspire pour faire concevoir d'heureux présages. Son père, le prince Charles-Antoine, est connu pour son libéralisme. Sa mère a la douceur et les vertus d'une sainte, jointes à la fermeté d'une Romaine. Lorsque les délégués roumains vinrent pour la première fois à Dusseldorf, pour offrir la couronne à son fils, elle sentit dans son cœur un grand trouble et hésita, dit-on, plusieurs jours à donner son consentement. Résignée, elle fit appeler les députés: "Allez, Messieurs, leur dit-elle, je vous donne mon fils. Et maintenant, je ne demande plus à Dieu qu'il me le conserve, mais qu'il le maintienne à la hauteur de sa tâche."

En effet, la voie où allait s'engager le prince Charles était difficile et pleine de hasards, sinon de périls.

Le plébiscite du 20 avril¹, sanctionné par le vote de l'Assemblée nationale de Bucharest du 13 mai, lui avait déféré à l'unanimité la couronne de Roumanie². Mais son élection se trouvait infirmée à l'avance par la déclaration de la conférence du 2 mai, qui frappait de nullité le plébiscite, comme contraire à l'article 13 de la *Convention de 1858*, et invitait l'Assemblée à procéder sans retard à l'élection d'un hospodar *indigène*. Accepter c'était se mettre en opposition, peut-être en lutte, avec les puissances constituant l'aréopage européen.

Il est vrai que parmi ces puissances quelques-unes pouvaient être considérées comme favorables. On savait que la France, l'Italie, la Prusse s'étaient prononcées, dès l'ouverture des conférences, en faveur de la candidature

¹ Voici les termes du plébiscite: "Nous nommons prince souverain des Principautés-Unies roumaines, avec droit d'hérédité, Son Altesse Royale le prince Charles de Hohenzollern-Sigmaringen, sous le nom de Charles I^{er}."

² Le recensement général des votes donna 685969 *oui*, contre 224 *non*.

d'un prince étranger; mais elles avaient dû céder devant l'opposition concertée de la Turquie, de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre.

D'un autre côté, le prince Charles se savait attendu en Roumanie avec une anxiété fiévreuse. Des tendances séparatistes commençaient à se faire jour en Moldavie. Une émeute avait éclaté à Jassy. Mille intrigues s'ourdissaient chaque jour, en vue d'amener une occupation russe ou turque. Des forces considérables s'échelonnaient le long du Pruth et du Danube. Cette perspective enflammait l'imagination du prince, loin de la refroidir. La jeunesse est ardente et prompte aux aventures. Il ne déplaisait pas à Charles I^{er} d'avoir, comme Henri IV, à conquérir ses États.

Mais, avant tout, il fallait arriver en Roumanie. Deux routes s'offraient: l'une, par l'Autriche, plus directe, mais plus hasardeuse; l'autre, par la Turquie, plus sûre, mais plus longue. Le prince choisit la première.

Les princes de Hohenzollern possèdent, de temps immémorial, sur les bords du lac de Constance, un château où ils résident durant la belle saison. Ils sont de ce fait citoyens de Saint-Gall. Un matin, le prince Charles sortit à cheval de Dusseldorf, comme pour faire une promenade dans les environs, s'arrêta quelques heures dans un château, près de Bonn, et gagna rapidement par la voie ferrée Bâle, où il fut rejoint au bout de quelques jours, par le secrétaire de son père, M. de Werner, et un jeune officier valaque, élève de notre École impériale d'état-major, M. de Lenche, qui devait l'accompagner dans son voyage. Le prince et M. de Werner étaient porteurs de passeports de la Confédération, qui les désignaient comme des négociants suisses se rendant à Odessa. Il traversèrent rapidement l'Allemagne jusqu'à Gaserndorf, où le chemin de fer autrichien se relie au réseau hongrois; ils évitèrent ainsi le séjour dangereux de Vienne. Pour rester fidèles à leur rôle, ils avaient pris les deuxièmes classes; M. de Lenche voyageait avec eux, dans le même wagon, mais sans avoir l'air de les connaître autrement que comme compagnons de route. De Gasendorf à Basiach, où aboutit la ligne hongroise, la distance se franchit en dix-huit heures avec l'express. Les voyageurs arrivèrent le 20 au matin à Basiach, où le bateau à vapeur de la compagnie du Danube les reçut au sortir du chemin de fer. Le même soir, après avoir franchi les Portes de Fer, ils touchaient à Turnu-Severin, première station valaque, distante de quelques heures seulement de la frontière autrichienne. M. de Lenche, qui avait pris son billet pour Turnu, descendit à terre avec une partie des bagages du prince, qu'il avait fait enregistrer sous son nom. Le prince et M. de Werner quittèrent le bord en même temps sous prétexte d'explorer la ville pendant que le bateau faisait du charbon. En mettant le pied sur le sol des ses États, le prince, accompagné de M. de Lenche, se présenta au premier poste valaque. "Je suis Charles I^{er}", dit-il au commandant stupéfait." On manda, en toute hâte, le préfet du district, à qui le prince justitia de son identité. Le préfet, à peine remis de sa surprise, télégraphia la nouvelle à Bucharest, où le gouvernement, qui

n'avait point été mis au courant des dernières négociations, apprit, dans le même temps, l'acceptation du prince de Hohenzollern et son arrivée en Valachie.

La nouvelle de cet événement inattendu parvint le lundi soir à la Conférence, qu'elle mit en plein désarroi. C'était la seconde fois depuis 1818 que la diplomatie, si experte, si sûre d'elle-même, se laissait battre sur son propre terrain par les Roumains. Aussi l'irritation fut-elle vive au premier moment. La Porte en profita pour provoquer une réunion extraordinaire de la conférence (25 mai), dans laquelle elle posa nettement la question d'intervention. Mais les événements avaient encore marché dans l'intervalle. Le 22, le prince Charles avait fait son entrée à Bucharest, accompagné de deux membres de la lieutenance, le général Golesco et le colonel Haralambe, qui étaient allés à sa rencontre à Turnu-Severin, et après avoir prêté serment devant l'Assemblée avait pris possession du gouvernement. Les Roumains étaient dans une joie qui tenait du délire. Le voyage du prince de Turnu-Severin à Bucharest avait été une perpétuelle ovation. N'y avait-il pas quelque danger à se heurter à l'enthousiasme de toute une nation? Autoriser la Turquie à occuper les Principautés dans les circonstances actuelles, c'était exposer à provoquer un conflit qui pouvait rouvrir la porte à la question d'Orient. Or, l'Europe avait assez d'autres affaires sur les bras. On serait assez à temps pour intervenir si des troubles sérieux venaient à éclater dans les Principautés. Jusque-là, ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était de laisser les Roumains régler eux-mêmes leurs affaires comme ils l'entendraient. Ainsi raisonna le plénipotentiaire français. Tout le monde se rangea de son parti, par l'excellente raison qu'il n'y en avait pas d'autre à prendre. La diplomatie fit ses réserves, comme on devait s'y attendre; mais elle enregistra néanmoins le fait accompli.

A. UBICINI

„*L'Illustration. Journal universel*”, 24^e année, vol. XLVII, no. 1214, Samedi, 2 Juin 1866.